

COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC

MÉMOIRE

**CONSULTATION
DU
13/09/2013**

OUTAOUAIS



RÉDACTION

Yvann Blayo, Chargé de projet – Énergie et changement climatique, Conseil régional de l’environnement et du développement durable de l’Outaouais (CREDDO)

Philippe Bourke, Directeur général, Regroupement national des conseils régionaux de l’environnement du Québec (RNCREQ)

AVANT-PROPOS

Le présent mémoire vise à présenter la position du CREDDO et de l’ensemble des Conseils régionaux de l’environnement sur la question des enjeux énergétiques du Québec. En ce sens, plusieurs parties de ce document seront communes avec les mémoires du Regroupement national des conseils régionaux de l’environnement du Québec et des autres Conseils régionaux de l’environnement du Québec.

D’autre part, les éléments de ce mémoire propres à la région de l’Outaouais sont issus du processus de concertation des acteurs régionaux impliqués dans le projet de réduction de la dépendance au pétrole Par notre PROPRE énergie.

TABLE DES MATIÈRES

Le CREDDO et son réseau national	3
Présentation de la structure.....	3
Une vision et un projet commun à l'échelle du Québec.....	4
Les enjeux énergétiques de l'Outaouais	7
Réalités régionales.....	7
Une stratégie à développer en Outaouais	10
Commentaires sur les objectifs de la future politique énergétique.....	16
Objectifs	16
Pistes d'action	17
Lutte contre les changements climatiques	17
Efficacité énergétique	18
Le défi des transports	19
Aménagement du territoire	21
Levier de l'énergie renouvelable	22
Gérer les hydrocarbures.....	25
Les trois conditions de succès	27
Reconnaitre l'ampleur des défis et des opportunités	27
Susciter l'adhésion.....	27
Des instruments de gouvernance appropriés	28
Principales recommandations.....	31

LE CREDDO ET SON RÉSEAU NATIONAL

Présentation de la structure

Le CREDDO

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais est l'un des 16 Conseils régionaux de l'environnement répartis à la grandeur du Québec. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié en région auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Les Conseils régionaux de l'environnement sont des organismes sans but lucratif ayant à leur tête un conseil d'administration élu parmi leurs membres.

Le CREDDO a pour mission de promouvoir de manière concertée la préservation et l'amélioration de l'environnement ainsi que la conservation des ressources naturelles dans la perspective d'un développement durable pour la région de l'Outaouais.

Le CREDDO vise plusieurs objectifs :

- Susciter un développement planifié qui permettra aux générations futures de bénéficier d'une qualité de vie et d'un environnement meilleur qu'aux observations actuelles.
- Développer une vision régionale de l'environnement en favorisant la concertation des intervenants régionaux.
- Initier une multiplication des efforts en sensibilisant la population et en incitant les personnes déjà au fait des problématiques de l'Outaouais à se regrouper dans le but de couvrir d'avantage de dossiers locaux.
- Contribuer au mieux-être de la population de l'Outaouais.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.)

Les CRE et le RNCREQ, des acteurs impliqués

Les CRE ont été très actifs dans le secteur de l'énergie, que ce soit à travers différents projets de sensibilisation ou encore en participant à diverses consultations telles que le débat public en 1995 ou encore les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire.

Comme le mentionne le document de consultation en introduction, les CRE et le RNCREQ se sont engagés depuis 2010 dans une importante campagne de réflexion et de mobilisation dans le secteur grâce aux Rendez-vous de l'énergie, au 1er Forum québécois sur l'Énergie et enfin via la démarche régionale Par notre PROPRES énergie. Le RNCREQ joue aussi un rôle important dans ce secteur. Depuis 1998, il intervient au nom de ses membres à la Régie de l'énergie en plus de représenter les CRE au BAPE, à l'Assemblée Nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.).

Une vision et un projet commun à l'échelle du Québec

L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre.

Récemment, les mesures de concentration atmosphérique de CO₂ ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

En parallèle, la diminution des sources de pétrole conventionnelles entraîne une importante hausse des prix de cette forme d'énergie et une course effrénée vers de nouveaux gisements, généralement non-conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire.

Au surplus, notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile, implique le développement, la réparation et l'entretien d'infrastructures coûteuses, sans compter les problèmes de santé publique et de congestion associés. Cela impose un changement de cap profond en matière de mobilité, et ce, dans un contexte de finances publiques précaires.

Enfin, trop souvent les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presque exclusivement sous l'angle de la production : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ? Malheureusement, cette manière incomplète d'adresser les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert

avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en regardant au niveau de la consommation que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impact, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

La présente consultation arrive donc à point nommé. C'est plus qu'une politique énergétique qui doit en émerger, c'est un projet de société qui est attendu.

Notre vision

Si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En somme, le CREDDO et le réseau des Conseils régionaux de l'environnement estiment que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant de beaucoup les impacts associés à la production et à la consommation de l'énergie sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de production. En effet, si l'on diminue significativement notre consommation de pétrole dans les transports (en réduisant la consommation et la taille des véhicules, en augmentant le nombre de personnes par véhicule, en réduisant les besoins de motorisation, etc.), on réduit la pollution et les émissions de GES, on améliore la santé publique et on s'enrichit (en dépensant moins et en diminuant l'exportation de capitaux pour l'achat de véhicules et d'énergies fossiles).

En conséquence, nous estimons qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole

Comme le mentionne le document de consultation en introduction, au cours des dernières années, les CRE se sont investis dans une démarche stratégique structurée pour aborder le dossier de l'énergie. Dès 2010, la démarche des Rendez-vous de l'énergie a contribué à éveiller la conscience des Québécois et des Québécoises à l'égard de notre dépendance au pétrole. Un impressionnant collectif de partenaires s'est mobilisé autour de cette initiative et a permis aux seize Conseils régionaux de l'environnement de joindre et

mobiliser les décideurs et acteurs socio-économiques de leur région par une foule d'activités.

Une déclaration d'engagement, signée par plus de 150 organisations, a par ailleurs démontré l'importance de l'enjeu aux yeux des représentants présents. Avec les Conseils régionaux de l'environnement, ils s'engagent à contribuer à réduire la dépendance au pétrole, réduction dont les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sont majeurs et faciles à concevoir.

Depuis 2012, c'est à travers la démarche Par notre PROPRE énergie que le travail s'est poursuivi. Concrètement, cette nouvelle démarche a permis la mise en place de Tables régionales sur la réduction de la dépendance au pétrole. En prenant appui sur un portrait énergétique propre à chaque région (démographie, transports, aménagement du territoire, consommation et production d'énergie, efficacité énergétique, etc.), les membres de ces Tables ont identifié les actions les plus appropriées à promouvoir et à mettre en œuvre pour engager chaque région dans une stratégie globale et intégrée de réduction de la consommation de pétrole.

Réduire la dépendance au pétrole nécessite que l'on favorise l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables locales ; cette démarche concourt ainsi directement aux deux principaux objectifs que poursuivent les Conseils régionaux de l'environnement en matière d'énergie.

En ciblant directement le pétrole, les CRE ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que cette dépendance est certes préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire.

La réduction de la consommation des autres sources d'énergies fossiles est aussi importante et préoccupe les CRE, mais cibler le pétrole a beaucoup plus d'impact vu la place qu'il occupe dans le bilan énergétique et des émissions de GES. Il est aussi le seul à interpeler directement l'ensemble des Québécois de toutes les régions, cela particulièrement à cause de leur dépendance à l'automobile.

LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DE L'OUTAOUAIS

Le projet Par notre PROPRE énergie en Outaouais a permis de réunir une grande diversité d'acteurs clés en Outaouais autour d'une table de concertation. Cette table a permis dans un premier temps de développer un portrait énergétique régional ainsi qu'un plan stratégique mettant en avant les orientations qu'il nous faudra prendre dans les prochaines années et les objectifs que nous devons nous fixer.

La table de concertation réunit les acteurs suivants :

- La Conférence régionale des élus de l'Outaouais
- La Ville de Gatineau
- Le Ministère des Transports du Québec
- Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
- Le Ministère des Ressources Naturelles
- Les municipalités régionales de comté
- Les centres locaux de développement de l'Outaouais
- Le Réseau interordre en énergie durable

Ainsi, le travail réalisé jusqu'à présent en concertation avec les acteurs qui viennent d'être cités nous permet de mettre en avant les réalités régionales en matière énergétique ainsi que les orientations et objectifs qu'il nous faudra considérer.

Réalités régionales

Le Portrait énergétique de l'Outaouais met en perspective la situation et les enjeux régionaux sur lesquels il est important de s'attarder.

Les constats qui émanent de ce document touchent cinq domaines : les développements immobiliers, le transport, l'agriculture, l'énergie et l'environnement. Le portrait énergétique s'est particulièrement attardé sur le secteur du transport, étant donné les nombreux aspects qu'il englobe et son poids dans notre dépendance à l'énergie non renouvelable et polluante qu'est le pétrole.

État du parc immobilier régional

- Les logements du territoire de la Ville de Gatineau (plus de 70% du parc régional) sont caractérisés par une forte présence de maisons individuelles (60%) dont 40% sont non-attachées.

- 30% du parc immobilier de l'Outaouais est âgé de plus de 40 ans.
- La région de l'Outaouais voit le nombre de logements nécessitant des réparations majeures passer de 8,1% en 2001 à 8,3% en 2006, ce qui représente plus de 11 500 unités.
- Les logements certifiés Novoclimat en Outaouais se développent fortement à partir de 2006; et atteignent le nombre 1 437 en 2012.

Transport

- Le parc d'automobiles de promenade de l'Outaouais a connu une croissance de 13% entre 2005 et 2010; bien supérieur au 6,4% de croissance démographique qu'a connue la région durant cette même période.
- Près de 65% de l'augmentation qui vient d'être mentionnée est due à la croissance de la catégorie « Camions légers ».
- Le taux d'occupation moyen par véhicule recensé sur le territoire de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Gatineau, englobant la Ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais (correspondant à plus de 80% de la population régionale), est évalué à 1,2.
- Le service de transport en autobus proposé par la Société de Transport de l'Outaouais (STO) dessert 280 000 personnes en 2010; soit plus de 75% de la population régionale.
- En 2010, 14,5% de la population desservie par la STO détient un laissez-passer; ce qui représente une augmentation de 1,5% par rapport à 2005.
- La STO mettra en service un système de bus à haut niveau de service, le Rapibus, à l'automne 2013. Celui-ci donnera lieu à la mise à disposition de 12 kilomètres de corridors exclusifs aux autobus, incluant 10 stations.
- Le service d'autopartage actif sur le territoire de la Ville de Gatineau met à disposition 20 véhicules répartis sur 14 stations et comptant, à ce jour, 806 abonnés.
- Le transport de marchandises en Outaouais implique 3 952 camions et tracteurs légers en circulation en 2011. Le nombre de véhicules de ce secteur a connu une croissance de 15% entre 2005 et 2011.
- Le transport ferroviaire de marchandises a été estimé à 31 000 tonnes pour l'année 2010.
- Près de 50% des déplacements pour le transport de marchandises se fait à vide.
- Une estimation partielle et conservatrice des coûts de la congestion dans la RMR de Gatineau estime que cette dernière a causé une perte économique de 85 millions de dollars en 2006.

- En 2010, 48 % de la population de 18 à 74 ans faisait du vélo. Cela correspond à 91 000 personnes. Il s'agit d'une augmentation de 4% par rapport à 2005.

Agriculture

- En 2011, les productions animales (bovins, veaux et vaches laitières) représentent 76% de la production agricole régionale.
- L'agriculture régionale est en voie de diversification, notamment avec le secteur horticole qui est en hausse de 62% entre 2000 et 2007.
- Les MRC de Papineau et de Pontiac sont les territoires qui contribuent le plus à la production agricole régionale.
- La Ville de Gatineau réserve 38% de son territoire à l'agriculture. 41% de ce territoire est actuellement occupé par des activités agricoles.

Énergie

- La production en région est principalement de source hydroélectrique et compte 16 centrales en service. Celles-ci génèrent une puissance totale atteignant près de 1000 MW.
- Les besoins de consommation de la région sont estimés en période de pointe hivernale entre 1400 et 1500 MW.
- En 2012, près de 2 500 logements de la Ville de Gatineau sont chauffés au mazout.
- En 2010, 35 à 40 % des résidences de la Ville de Gatineau sont chauffées au gaz naturel, une proportion élevée comparativement aux autres régions du Québec.
- Plus de 165 millions de m³ de gaz (équivalent à près de 1 750 KWh) ont été consommés en Outaouais durant l'année 2011. Ce gaz a fourni près de 35 000 résidences (37%), 3 000 commerces (37%) et 11 industries (26%).
- L'Outaouais compte deux centrales de cogénération à la biomasse pour une puissance contractuelle moyenne de 45 MW.
- La région offrait en 2009 un potentiel d'exploitation de biomasse forestière atteignant près de 450 000 TMA (tonne métrique anhydre) équivalant à un potentiel de puissance énergétique de près de 2 250 MW.
- 386 millions de litres de pétrole ont été consommés au cours de l'année 2010. Il a été estimé que 317,47 millions de dollars ont été investis en dehors des frontières de la région pour le secteur du transport.

Impacts environnementaux

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de la collectivité de la Ville de Gatineau ont été évaluées à 2368,8 ktCO₂éq pour l'année 2009.
- Les principaux responsables de ces émissions de GES sur le territoire sont les secteurs du transport et de l'industrie représentant, respectivement, 34% et 37% des émissions totales.

Les constats qui viennent d'être énumérés mettent en perspective plusieurs aspects qui sont à prendre en considération afin de pérenniser le développement du territoire de l'Outaouais. Des faits tels que l'augmentation du nombre de logements à rénover, la croissance constante du parc automobile ou encore le déplacement à vide de la moitié des camions de marchandise sont des enjeux importants sur lesquels il nous faut fixer des objectifs qui inverseront les tendances. Ces objectifs donneront lieu au développement d'actions favorables à une organisation plus efficace de notre société.

Ceci dit, d'autres éléments laissent présager que des tendances positives sont en marche; au regard notamment de l'augmentation de l'achalandage dans les autobus de la STO ou encore de l'apparition et de la croissance du nombre de logements certifiés Novoclimat depuis 2006. Ainsi, certaines démarches sont déjà en œuvre et répondent à plusieurs enjeux identifiés dans le cadre du projet PNPE.

Une stratégie à développer en Outaouais

Le portrait énergétique a servi de base de réflexion pour la réalisation d'un plan stratégique afin de répondre aux enjeux énergétiques de la région. Un forum regroupant les membres de la table de concertation et plusieurs autres acteurs a permis la réalisation d'un tableau mettant en perspective les orientations et objectifs reliés favorables au développement énergétique durable de la région.

Les acteurs ayant rejoint les membres de la table de concertation pour ce processus de réflexions sont les suivants :

- Terra Verde (Entreprise de construction écoresponsable)
- Énergie renouvelable Brookfield (Production d'hydroélectricité)
- Forespect (Scierie/Recherche développement en énergie)
- Lauzon Ressources forestières (Production de granules énergétiques)
- Direction de la santé publique de l'Outaouais
- Mobio-o (Centre de gestion des déplacements)
- Action Vélo Outaouais

Le tableau qui suit, issu du plan stratégique de l'Outaouais, présente les orientations et objectifs à considérer dans le développement régional des prochaines années.

AXE I : TRANSPORT DES PERSONNES	
ORIENTATIONS	OBJECTIFS
1. Planification du transport actif	1.1 Promouvoir le développement du transport actif dans les milieux de travail, d'étude et vis-à-vis du grand public
	1.2 Normaliser la mise à disposition d'équipements pour le transport actif dans les milieux de travail
	1.3 Développer les infrastructures utilitaires de transports actifs en s'assurant de leur connectivité
	1.4 Rendre accessibles les trottoirs et pistes cyclables utilitaires en hiver
	1.5 Développer un programme de soutien à l'acquisition d'équipements de transport alternatifs
	1.6 Évaluer les bénéfices économiques, environnementaux et sociaux des transports actifs afin de prioriser des cibles
2. Planification du transport collectif	2.1 Promouvoir le transport collectif dans les milieux de travail, d'étude et vis-à-vis du grand public
	2.2 Électrifier une partie des autobus de la STO
	2.3 Favoriser l'intermodalité avec les autres modes de transport alternatif (covoiturage, cyclisme, etc.)
	2.4 Développer un service de transport collectif intégrant les 3F (fiabilité, fréquence, flexibilité)
	2.5 Développer une redistribution favorisant des tarifs d'accès au transport collectif toujours plus attrayants
	2.6 Suivre le plan d'action régional intégré du transport collectif et adapté de l'Outaouais et du PTMD
	2.7 Développer les interconnexions Ottawa/Gatineau et Gatineau/MRC
3. Planification du covoiturage	3.1 Promouvoir la plateforme <i>Covoiturage Outaouais</i> dans les milieux de travail, d'étude et vis-à-vis du grand public
	3.2 Proposer des places de stationnement réservées aux covoitureurs dans les milieux de travail
	3.3 Développer des aires de service pour le covoiturage
	3.4 Promouvoir l'utilisation des voies réservées au covoiturage
	3.5 Développer de nouvelles voies réservées aux véhicules à occupation multiple (VOM)

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
<p>4. Planification de l'autopartage</p>	4.1 Caractériser les usages du service Communauto en Outaouais
	4.2 Promouvoir le service d'autopartage dans les lieux privilégiés (ex: épicerie)
	4.3 Étendre les stations et le nombre de véhicules
	4.4 Suivre le projet d'autopartage de voitures électriques actuellement en développement
<p>5. Développement du transport électrique</p>	5.1 Promouvoir les véhicules électriques
	5.2 Suivre l'évolution du parc de voitures électriques en Outaouais
	5.3 Mettre à disposition des bornes de recharge électriques (stationnements publics, incitatifs, ICI, etc.)
	5.4 Développer des incitatifs pour l'utilisation de voitures électriques (ex: gratuité dans certains stationnements, etc.)
	5.5 Évaluer le niveau de développement pertinent des infrastructures de transport électrique (en considérant les évolutions technologiques à venir)
<p>6. Réduction de la consommation de carburant</p>	6.1 Promouvoir les guides d'écoconduite existants
	6.2 Inciter les auto-écoles à promouvoir l'écoconduite
	6.3 Mener des campagnes de sensibilisation en vue de limiter la croissance du parc de véhicules à haute consommation (camions légers, VUS, etc.)
	6.4 Réduire le nombre de déplacements pendulaires en développant l'offre d'emploi dans les MRC (particulièrement pour les Collines-
<p>7. Promotion des alternatives à l'auto-solo</p>	7.1 Faire un état des lieux et un suivi des niveaux de congestion sur les axes les plus achalandés
	7.2 Évaluer et communiquer les coûts de la congestion en Outaouais

AXE II : TRANSPORT DE MARCHANDISES	
ORIENTATIONS	OBJECTIFS
1. Réduction de la consommation de carburant	1.1 Inciter les entreprises concernées par le transport de marchandises à former les conducteurs à l'écoconduite
	1.2 Faire un état des lieux sur l'état du parc de véhicules de transport de marchandises
	1.3 Consulter les entreprises concernées par le transport de marchandises sur leur intérêt quant au développement de l'offre de transport ferroviaire
	1.4 Etudier les opportunités de réhabilitation et/ou de développement d'axes ferroviaires
	1.5 Étudier la faisabilité du développement d'une plateforme logistique centralisée afin de limiter le taux de transport à vide
AXE III : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
1. Optimisation de l'aménagement du territoire en faveur des déplacements durables	1.1 Développer la mixité des usages
	1.2 Densifier autour des pôles d'activité
	1.3 Densifier autour des points de services en transports collectifs
	1.4 Structurer l'aménagement urbain autour de nouveaux projets de corridors alloués aux transports collectifs
	1.5 Développer une réglementation imposant la production d'un plan de mobilité active et durable pour les nouvelles constructions et rénovations majeures
	1.6 Développer des indicateurs de suivi
	1.7 Développer les zones piétonnes
	1.8 Réduire les surfaces extérieures de stationnement
	1.9 Développer un projet pilote de rue complète et partagée ou de zone de rencontre au centre-ville de Gatineau

AXE IV : AGRICULTURE

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
1. Développement d'une offre de produits agricoles locaux	1.1 Favoriser le développement des productions agricoles rentables sur les terres zonées pour l'agriculture
	1.2 Développer des outils pour le développement de jardins communautaires pour les quartiers qui présentent un besoin
	1.3 Favoriser le développement de concepts diversifiés d'agriculture urbaine
	1.4 Sensibiliser la population aux avantages que présente l'agriculture urbaine
	1.5 Développer des espaces de vente alloués aux producteurs locaux
	1.6 Favoriser le développement de serres agricoles productrices d'énergie à proximité d'espaces résidentiels

AXE V : INDUSTRIES

1. Développement de pôles de compétitivité	1.1 Étudier les opportunités régionales de développement de regroupements d'organisations de production, de recherche et/ou d'enseignement favorisant l'innovation et le gain d'efficacité
	1.2 Développer les potentiels de production à partir de la biomasse en favorisant l'émergence de centres régionaux de production
	1.3 Développer des incitatifs pour les projets de pôles de compétitivité et de centre régionaux de production.
	1.4 Évaluer les potentiels de récupération d'énergie/chauffage dans le parc industriel régional (cogénération, récupération de chaleur, etc.)

AXE VI : CHAUFFAGE RÉSIDENTIEL, INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
1. Réduction de la consommation énergétique régionale due au chauffage	1.1 Réduire le nombre de systèmes de chauffage fonctionnant aux « énergies fossiles »
	1.2 Rénover les résidences âgées de plus de 30 ans au facteur R-20
	1.3 Évaluer les potentiels de substitution énergétique pour le chauffage
	1.4 Favoriser le développement des projets de systèmes géothermiques efficaces et rentables
	1.5 Favoriser l'application du chauffage solaire passif (exposition du bâtiment, matériaux de construction, etc.)
	1.6 Faire la promotion du bois comme matériau de construction écologique
	1.7 Intensifier le nombre de constructions certifiées (Novoclimat, R-2000, Boma Best, LEED)
	1.8 Développer des projets pilotes et/ou vitrines innovants pour les nouvelles constructions institutionnelles
	1.9 Reconnaître et promouvoir les commerces intégrant des mesures innovantes d'efficacité énergétique

AXE VII : TRANSVERSAL

1. Évaluation des bienfaits environnementaux	1.1 Affiner le bilan des émissions de GES de la Ville de Gatineau
	1.2 Développer un bilan régional des émissions de GES
2. Développement d'une organisation structurée pour la concrétisation du projet	2.1 Maintenir et enrichir une table de concertation pertinente à l'échelle régionale et s'assurer de l'adhésion des acteurs clés à la démarche
	2.2 Développer des comités exécutifs et sous-comités par axes d'action et/ou objectifs
	2.3 Développer des stratégies et plans d'action pertinents, réalistes et consensuels
	2.4 Évaluer les moyens nécessaires (ressources humaines et financières) pour la suite de la démarche
	2.5 Promouvoir les projets innovants en région

COMMENTAIRES SUR LES OBJECTIFS DE LA FUTURE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Ces commentaires se basent sur les éléments présentés en page 53 du document de consultation.

Objectifs

De manière générale, nous estimons tout d'abord que les objectifs de la politique devraient être plus clairs. On doit se limiter à ce qui est recherché, et donc éviter d'argumenter sur le « pourquoi » et le « comment ». Par ailleurs, les objectifs devraient aussi être plus précis, en ajoutant à chacun une cible.

De manière plus spécifique, nous proposons les modifications suivantes :

Objectifs présentés dans le document de consultation	Objectifs proposés
1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> Réduire de manière significative les émissions de gaz à effets de serre associées à la consommation d'énergie afin d'attendre la cible de réduction de 25 % en 2020 par rapport au niveau de 1990
2. Utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et le développement industriel	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les surplus d'électricité comme levier pour stimuler le développement économique des régions et pour encourager l'économie verte, dont l'électrification des transports
3. Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions	<ul style="list-style-type: none"> Établir un objectif chiffré de réduction de l'intensité de consommation par habitant, par exemple : Pour 2020, réduire la consommation globale d'énergie des québécois à 4 Tep/habitant
4. Miser sur la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité et éoliens) et développer les énergies renouvelables émergentes (hydrolienne, solaire passif, géothermique, etc.) en favorisant le développement et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Assurer à long terme l'autonomie et la sécurité énergétique en soutenant l'innovation et en développant les énergies renouvelables décentralisées
5. Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois	<ul style="list-style-type: none"> Faire une analyse coûts-bénéfices de l'exploitation des réserves d'hydrocarbures du territoire afin d'évaluer comment elles peuvent contribuer au développement durable du Québec, et si cela est compatible avec l'objectif de réduire la consommation de pétrole et les émissions de GES
6. Assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec.	Intégré au nouvel objectif 4
	<ul style="list-style-type: none"> Modifier les règles en matière d'aménagement et d'urbanisme de manière à réduire les besoins de mobilité et la consommation énergétique des bâtiments

Dans le document de consultation, on précise qu' « ensemble, ces objectifs permettront au Québec d'atteindre, dans un sens large, une plus grande indépendance énergétique.

Nous estimons que pour assurer l'indépendance énergétique au sens large, il faut nécessairement réduire les besoins d'énergie d'une part, et recourir aux énergies non-renouvelables, d'autre part. En outre, les Québécois seront plus indépendants dans le secteur de l'énergie s'ils ont davantage recours aux sources d'énergie décentralisées (moins sensibles aux aléas climatiques et économiques), s'ils réduisent leurs besoins de mobilité (transport de personnes et de marchandises) et s'ils peuvent compter sur des alternatives valables à l'auto-solo.

Pistes d'action

Le document de consultation énonce 3 pistes considérées comme étant particulièrement propices à l'atteinte de ces objectifs. Voici les propositions de modifications à ces énoncés :

Pistes présentées dans le document de consultation	Pistes proposées par le CRE Lanaudière
<ul style="list-style-type: none"> Faire de l'efficacité énergétique et du levier de l'énergie propre deux piliers du développement économique pour toutes les régions du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> Excellent, rien à ajouter
<ul style="list-style-type: none"> Réduire une part importante de la consommation d'hydrocarbures au profit de la consommation d'électricité en développant les technologies requises, particulièrement dans le secteur des transports, ce qui positionnerait le Québec à l'avant-garde à l'échelle mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire une part importante de la consommation d'hydrocarbures au profit de la consommation d'énergie renouvelable en développant les technologies requises, particulièrement dans le secteur des transports, ce qui positionnerait le Québec à l'avant-garde à l'échelle mondiale
<ul style="list-style-type: none"> Planifier l'aménagement du territoire en intégrant les considérations énergétiques comme une des valeurs centrales 	<ul style="list-style-type: none"> Planifier l'aménagement du territoire de manière à garantir des choix de développement qui concourent aux objectifs de la politique

Lutte contre les changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis auxquels fait face l'humanité. Les impacts anticipés sont tels qu'ils menacent les conditions d'existence sur Terre. Les Conseils régionaux de l'environnement ont donc entrepris de faire de cet enjeu l'une de leur priorité d'action, que ce soit dans leurs interventions, ou par différents projets de mobilisation et de sensibilisation.

Or, malgré l'urgence et l'importance d'agir pour contrer ce phénomène, et malgré le haut niveau de préoccupation général à cet égard, il n'est pas facile de convaincre les citoyens et les décideurs de passer à l'action tant les solutions impliquent des changements d'habitudes et de comportement exigeants. Ceci rejoint un énoncé que l'on retrouve dans le document de consultation à l'effet qu'« il faudra nécessairement envisager la lutte contre les changements climatiques comme une occasion de développement économique sur la base de l'efficacité énergétique et de l'énergie propre. S'il relève ce défi, le Québec pourrait devenir un des chefs de file de la prochaine révolution énergétique à l'échelle mondiale. »

C'est justement en s'appuyant sur une telle approche que les Conseils régionaux de l'environnement se sont engagés depuis 2010, grâce au soutien du Gouvernement du Québec et de nombreux autres partenaires, dans une démarche régionale visant la réduction de notre dépendance au pétrole : d'abord avec Les Rendez-vous de l'énergie, puis avec Par notre PROPRE énergie.

En ciblant directement la consommation de pétrole plutôt que les changements climatiques, les Conseils régionaux de l'environnement ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que la dépendance à cette ressource est préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire. Plutôt que d'éventuels bénéfices sur le climat à long terme, ce sont les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques concrets et immédiats qui sont mis de l'avant.

Nous encourageons donc la Commission à s'inspirer de l'approche développée par les Conseils régionaux de l'environnement afin de proposer au gouvernement du Québec, à travers sa future politique énergétique, de se positionner comme un leader et à inspirer le Monde à s'engager en faveur de la réduction de la consommation de pétrole.

Cela implique qu'il faut non seulement identifier une cible de réduction de la consommation de pétrole, mais se donner une stratégie structurée et planifiée pour l'atteindre. Et cette stratégie doit notamment reposer sur l'engagement et la mobilisation des acteurs à l'échelle régionale. En plus de politiques publiques et de programmes de soutien, il faut une mécanique pour stimuler et accompagner le changement à la base.

Efficacité énergétique

Nous adhérons à la vision générale qui se dégage du document de consultation en matière d'efficacité énergétique. Des précisions importantes quant à cette vision méritent néanmoins d'être ajoutées :

Dans le contexte actuel où des efforts importants doivent être consentis pour lutter contre les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'épuisement

des ressources, les efforts en efficacité énergétique doivent absolument viser une diminution globale de la consommation d'énergie des Québécois. On ne doit pas se limiter à freiner la croissance.

En général, malgré les avancées importantes en matière d'économie d'énergie, les économies monétaires qu'elles engendrent sont rapidement réinvesties dans d'autres activités énergivores (voir le rapport « L'économie d'Énergie dans un marché libre est-elle illusoire » par Patrick Déry du GREB, 2007). En somme, même si nous sommes globalement toujours plus efficaces, nous consommons toujours beaucoup d'énergie. Il faut à tout prix briser ce cycle.

En ce sens, nous recommandons que la future politique énergétique établisse une cible à atteindre en matière de consommation globale d'énergie, laquelle se situerait près des niveaux de consommation par habitant que l'on retrouve dans les pays scandinaves.

Les énergies fossiles doivent être LA priorité en matière d'efficacité énergétique. Le Québec peut faire des gains considérables sur le plan social, environnemental et économique sans nécessairement produire plus d'énergie renouvelable, mais en réduisant de manière substantielle sa consommation d'hydrocarbure. D'abord en limitant les besoins (sobriété et efficacité), puis en substituant les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales.

À l'égard du retard du Québec en matière d'efficacité énergétique, nous croyons qu'il faut des instruments de gouvernance et un leadership très fort dans ce dossier. Le bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique est-il suffisant dans le contexte particulier du Québec ? Quels devraient être ses pouvoirs ? Quel doit être le rôle de la Régie de l'énergie, celui des distributeurs ? Qui est responsable de mettre en œuvre les objectifs d'efficacité énergétique dans les secteurs du transport, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ?

Le défi des transports

Comme le souligne le document de consultation, nous reconnaissons que la réduction de la consommation d'énergie dans le secteur des transports représente un défi colossal. Il n'en reste pas moins le plus urgent. Colossal parce que la consommation d'énergie dans ce secteur est en forte croissance. Il nous faut donc non seulement freiner cette tendance, mais la renverser.

La réponse au défi doit donc être structurée et diversifiée.

Transport des personnes

Dans le domaine du transport des personnes, il faut prioriser les efforts en vue de réduire la taille, la consommation, le nombre et la distance parcourue par les véhicules. Il y a moyen de le faire grâce à des mesures à faible coût :

- Mettre en place une réglementation et/ou des incitatifs fiscaux (bonus-malus) afin de réduire l'achat de véhicule surdimensionné et/ou à forte consommation ;
- Mettre en place des réglementations (voies réservées) et/ou des incitatifs fiscaux (péage) pour augmenter le nombre de personnes par véhicule (covoiturage, transport collectif) ;
- Réduire la distance parcourue par véhicule grâce à des incitatifs fiscaux (coût d'immatriculation en fonction du kilométrage annuel) ;
- Réduire la consommation des véhicules par des actions de sensibilisation à l'écoconduite.

Évidemment, ces mesures doivent être précédées de campagnes de sensibilisation et s'accompagner d'investissements significatifs en faveur du développement de l'offre de transport actif et collectif. Il faut des alternatives efficaces, peu coûteuses et confortables, et ce, tant au niveau urbain, interurbain que rural. À cet égard, nous recommandons un moratoire sur le développement de nouvelles infrastructures de transport routier afin que les sommes dédiées soient plutôt dévolues au maintien et au développement de l'offre de transport collectif et actif.

Nous appuyons aussi le recours à l'électricité pour remplacer le pétrole dans les véhicules. C'est une option qui fait énormément de sens au Québec puisque notre électricité est abordable et de source renouvelable. Nous reconnaissons en outre qu'il s'agit d'une option qui suscite un fort appui et peut servir de motivation globale en faveur d'une véritable révolution énergétique au Québec.

Par ailleurs, l'électrification des véhicules individuels ne permet pas de réduire tous les impacts négatifs associés au modèle de l'auto-solo (congestion routière, obésité, coût pour le développement et l'entretien des infrastructures, étalement urbain, etc.).

Transport des marchandises

Dans le domaine du transport des marchandises, il faut nécessairement viser une réduction du recours au camionnage, et conséquemment, éviter de compter uniquement sur le recours à des énergies de substitution (gaz naturel, biocarburant et électricité). Nous proposons les mesures suivantes :

- Tirer le plein potentiel de l'intermodalité en incluant le système ferroviaire et le transport maritime de courte distance (Est Amérique Nord). Cela implique notamment le maintien, la mise à niveau et le développement des infrastructures portuaires et ferroviaires ;
- Développer l'économie locale et les cycles courts en encourageant sur des bases régionales la production, l'utilisation et la valorisation de biens et de services ;
- Investir dans le développement des affaires autour des infrastructures existantes ;
- Mettre en place des incitatifs régionaux pour détourner le transport routier vers le ferroviaire ;

- Optimiser le système de transport actuel afin de diminuer les distances parcourues (retours à vide, fréquence, etc.). La mise en place de centres de gestion des déplacements pour les marchandises devrait être envisagée ;
- Former l'industrie sur les pratiques écoénergétiques du transport de marchandises.

Aménagement du territoire

Les pratiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme façonnent nos milieux de vie et leur organisation, et fixent leurs caractéristiques pour au moins une ou deux générations. Une autoroute, un musée, un quartier sont construits pour plusieurs décennies. L'impact de leur localisation et par exemple, du choix des matériaux, se fera sentir pendant toute leur durée de vie, et en particulier sur les besoins de motorisation, très énergivores. Repenser la manière dont nous aménageons nos milieux de vie est la solution la plus efficace et la moins coûteuse de répondre à plusieurs défis actuels et futurs.

Le défi climatique et énergétique, tout d'abord. À titre d'exemple, des milieux de vie plus compacts, avec des services accessibles à pied et axés sur un service performant de transport collectif sont le meilleur moyen de réduire la longueur et le nombre de déplacements motorisés. La cible de 20% de réduction des émissions que s'est fixée le gouvernement du Québec pour 2020, mais aussi, à plus forte raison, celles plus drastiques encore qui suivront, ne pourront être atteintes sans une action structurante en aménagement du territoire.

(...) Jusqu'ici, on a permis le développement toujours plus loin au lieu de favoriser celui des zones déjà urbanisées. Il y a pourtant, au cœur même des villages, des quartiers anciens et des premières couronnes de banlieue, un potentiel énorme dans la revitalisation de terrains vacants ou sous-utilisés, bref, dans une meilleure utilisation de l'espace, avant même de penser à dézoner un seul hectare de zone agricole.

Parallèlement à ces enjeux, les décideurs doivent plus que jamais répondre à des impératifs d'efficacité et de bonne gestion. L'étalement urbain rend nécessaire la construction de nouveaux aqueducs, écoles, services d'incendie, équipements de loisirs, etc. (...)

Les mauvaises décisions en aménagement du territoire ont en outre de nombreuses autres conséquences néfastes, que ce soit en matière de santé, de perte de biodiversité, de sécurité routière, d'inefficacité énergétique, de disparition des milieux humides... Nous n'avons pas le choix : il faut mettre l'aménagement du territoire au premier rang des priorités. (...)¹

¹ Tiré du mémoire Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec par Vivre en Ville, Équiterre, la Fondation David Suzuki et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. À l'occasion de la Consultation générale et des auditions publiques sur l'avant-projet de loi, Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Mai 2011.

Levier de l'énergie renouvelable

Note importante : Dans le document de consultation, on parle du levier de l'électricité, ce qui est réducteur puisque l'hydroélectricité n'est pas la seule énergie à mettre en valeur, et aussi parce que les énergies renouvelables ne servent pas uniquement à produire de l'électricité (comme la biomasse, le solaire passif ou la géothermie par exemple). Nous abordons donc ici la notion d'énergie renouvelable au sens large.

À l'échelle de la planète, de plus en plus de signaux convergent vers la nécessité d'un virage majeur en faveur du recours aux énergies renouvelables, et ce, au détriment des ressources fossiles. Même si cela tarde à se faire, il est indéniable que cette réalité va se traduire éventuellement dans les politiques publiques partout à travers le monde.

Dans ce contexte, comme le souligne le document de consultation, le Québec se trouve dans une situation enviable :

- il se distingue par son leadership en matière de production d'énergie renouvelable (particulièrement l'hydroélectricité mais aussi l'éolien) ;
- sa capacité de production actuelle d'énergie électrique dépasse les besoins annuels de consommation (alors même que des projets de développement sont actuellement en construction) ;
- le Québec possède encore un énorme potentiel pour le développement de nouvelles énergies renouvelables.

Afin de profiter pleinement de ce levier, deux facteurs de réussite doivent être au rendez-vous.

Un prix pour l'électricité qui soit utile et juste

Il convient de noter que la production d'énergie renouvelable sera largement tributaire des tarifs des sources d'énergie plus conventionnelles. Nous pensons que des tarifs d'énergie trop bas sont contraires aux principes du développement durable. Ils provoquent une consommation irresponsable des ressources, dissuadent les mesures d'économie d'énergie et nuisent au développement des énergies renouvelables.

En conséquence, il serait souhaitable d'augmenter les tarifs d'électricité afin qu'ils puissent mieux refléter la valeur de la ressource. Toutefois, cela doit se faire uniquement après avoir mis en place des mesures d'accompagnement en efficacité énergétique qui permettront de compenser les impacts sur les consommateurs, particulièrement auprès des clientèles à faible revenu. D'ailleurs, il faut reconnaître que des prix élevés de l'énergie n'auront un effet dissuasif réel sur la consommation que si les consommateurs ont accès à des alternatives et/ou des programmes d'efficacité énergétique performants. Afin de ne pas pénaliser la clientèle à faible revenu, nous recommandons d'établir une tarification différentielle selon un seuil minimal de consommation.

Enfin, nous nous attendons à ce que les efforts en vue de réduire les émissions de GES et le recours aux énergies fossiles amèneront aussi les gouvernements à hausser le coût des énergies fossiles par divers outils économiques comme une plus grande taxation du carbone. En plus de générer des recettes pour la mise en place des alternatives, cela aura un effet dissuasif sur la consommation tout en préservant la position concurrentielle de l'électricité par rapport aux autres énergies fossiles comme le gaz et le pétrole.

En effet, il apparaît très difficile de réaliser une substitution énergétique d'envergure vers une source plus dispendieuse.

Des critères pour le développement des énergies renouvelables

Le contexte de surplus d'électricité n'est pas la seule raison qui doit nous inciter à la prudence en matière de développement de nouvelles sources d'énergie. En effet, même si elles sont préférables aux énergies fossiles, les filières d'énergies renouvelables ne sont pas sans impacts sur l'environnement, lesquels peuvent être majeurs et souvent irréversibles comme la création de réservoirs et le détournement de rivières pour l'exploitation de l'énergie hydraulique.

Il est difficile d'établir un classement rigoureux des sources d'énergie à privilégier puisque plusieurs facteurs entrent en ligne de compte et sont interdépendants. Pour la comparaison, on doit autant que possible prendre en compte les impacts sur l'ensemble du cycle de vie de la filière (extraction, transformation, transport, utilisation, gestion des résidus).

Les principaux facteurs à prendre en considération sont les suivants :

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Étant donné l'importance de la problématique des changements climatiques et la nécessité urgente de réduire les émissions de GES, on doit prioriser les formes d'énergie qui en émettent le moins possible.

Pollution

Toutes les formes d'énergie entraînent l'émission de divers polluants dans l'eau, l'air et le sol et produisent une dégradation plus ou moins permanente des écosystèmes. Les énergies renouvelables comme le solaire passif, la géothermie et l'éolien émettent peu de pollution. On parle alors d'énergies propres. En contrepartie, les énergies fossiles sont dites non-propres puisqu'elles émettent beaucoup de contaminants.

Épuisement des ressources

À l'échelle globale, nous consommons les ressources planétaires à un rythme trop rapide par rapport à la capacité de la terre d'absorber les déchets et de régénérer ces

ressources. Il faut donc privilégier les sources d'énergie renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biomasse, hydraulique) plutôt que les énergies fossiles (non-renouvelables) comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel.

Proximité

Il est généralement reconnu que les sources d'énergie pouvant se déployer à petite échelle près des sites d'utilisation sont à privilégier par rapport aux sources d'énergie qui impliquent de lourdes infrastructures de transport et de transformation. Les énergies locales réduisent les risques et les pertes d'énergie liées au transport, favorisent le développement des communautés et renforcent l'autonomie et la sécurité énergétique.

Intensité énergétique

Dans son rapport Rendement sur l'investissement énergétique, Patrick Déry conclut : « Du point de vue de l'énergie nette produite, les sources d'énergie les plus intéressantes pour le Québec sont, par ordre d'importance : l'hydro-électricité, la biomasse forestière, le solaire thermique (passif principalement), l'éolien, le solaire photovoltaïque, la géothermie et le biogaz. Les autres sources potentielles sont soit négatives du point de vue de l'énergie nette, soit très limitées dans leurs applications... »

Usage

Il faut tenter de choisir l'énergie la plus appropriée pour l'usage.

Disponibilité et maturité

Dans des situations précises, les formes d'énergies les plus appropriées ne sont tout simplement pas disponibles. C'est le cas par exemple des réseaux et des résidences isolées qui ne sont pas reliés au réseau d'Hydro-Québec.

Prix

Dans une perspective de développement durable, il faut aussi prendre en considération la notion de coûts (sur l'ensemble du cycle de vie) pour le choix des filières.

Acceptabilité sociale et environnementale

Les projets de production d'énergie doivent être largement acceptés par le milieu.

Au regard de ces considérations, la future politique énergétique doit orienter les choix en matière de production d'énergie par une planification et un encadrement rigoureux. Sauf des cas particuliers, l'analyse que nous en faisons démontre en général, que l'éolien, le solaire passif et actif, la géothermie, la biomasse (biomasse résiduelle de transformation et de construction, biomasse forestière, les biocarburants qui n'entrent pas en compétition avec l'alimentation, le biométhane issu des matières organiques résidentielles et institutionnelles et de résidus d'animaux agricoles) et

l'hydroélectricité (incluant les hydroliennes), sont des sources d'énergie qui pourraient répondre à ces conditions.

Gérer les hydrocarbures

Notre dépendance aux hydrocarbures est telle qu'il nous serait impossible de nous en passer à court terme.

La question de la source d'approvisionnement devient donc importante : quelle est la meilleure source de pétrole ou de gaz sur le plan environnemental, social et économique. Cela inclut notamment les impacts et les risques associés aux modes de transport de ces produits. Globalement, on reconnaît que plus les ressources d'hydrocarbures conventionnelles s'épuisent, plus on se tourne vers des sources d'approvisionnement plus coûteuses et qui ont des impacts ou des risques plus grands sur l'environnement et les populations.

À cause du manque d'information disponible, il nous apparaît très difficile de faire une comparaison exhaustive des avantages et inconvénients de chacune des sources. Dans les circonstances, nous estimons qu'il faut dans un premier temps concentrer nos efforts sur la réduction de la consommation d'hydrocarbures et sur la recherche d'alternatives. Il s'agit d'un objectif que les Conseils régionaux de l'environnement poursuivent ardemment car c'est la seule option valable pour faire face, rapidement et de façon conséquente, aux enjeux majeurs que sont les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources.

Nous sommes néanmoins d'avis que le gouvernement du Québec, qui fait face actuellement à des décisions importantes à prendre à l'égard de la consommation et des approvisionnements futurs en pétrole et en gaz, doit appuyer celles-ci sur une analyse comparative des différentes options, en tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie (extraction, transport, transformation, distribution, consommation, gestion des résidus), et notamment de l'impact de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation de pétrole. Nous souhaitons insister ici sur la compatibilité des choix qui seront faits avec les planifications en cours. En effet, la future Politique énergétique du Québec ne doit pas contrer et annuler les effets escomptés et les objectifs de l'actuel Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Le cas particulier du gaz naturel

Comme le démontre la figure 2.1 à la page 25 du document de consultation, le gaz naturel répond actuellement à environ 13 % des besoins en énergie du Québec. Or le Québec ne produit pas de gaz naturel de manière notable mais plusieurs projets de production de biogaz sont à l'étude ou en développement et la possibilité d'exploiter

les gaz de schiste présent sur le territoire québécois demeure en suspens. L'exploitation des gaz de schiste compte de nombreux risques pour l'environnement (eau, air, sol) et il ne semble pas exister à ce jour des technologies appropriées pour exploiter cette ressource dans le plus grand respect de l'environnement. En outre l'exploitation des gaz de schiste entraîne une augmentation locale des émissions de GES et si cette option était choisie, nos efforts de réduction devront être plus importants dans d'autres secteurs.

Le Québec doit donc prioriser, quand cela est possible, le recours aux énergies renouvelables et locales plutôt qu'au gaz naturel. Il a noter qu'actuellement, le très faible prix du gaz naturel à l'échelle du continent nuit au développement des énergies renouvelables. En outre, il est difficile pour le moment d'envisager le remplacement du gaz naturel par des énergies renouvelables dans certains secteurs (procédés industriels). En conséquence, le gaz naturel doit provenir des sources les plus propres possible, et être idéalement renouvelable (biogaz). Pour le gaz naturel fossile (non-renouvelable), celui de source conventionnelle semble le choix le plus judicieux.

Exploitation du pétrole québécois

Il semble y avoir un vaste potentiel de production de pétrole au Québec et le gouvernement actuel souhaite favoriser le développement de cette ressource. Bien que cela reste encore à démontrer, pour plusieurs, le développement de ce pétrole favoriserait l'autonomie énergétique du Québec (effet positif sur la balance commerciale) en plus de constituer une source d'enrichissement collectif.

L'exploitation du pétrole entraîne une augmentation locale des émissions de GES et aura des conséquences sur nos efforts de réduction. Les processus d'évaluation actuellement en cours sont incomplets et nettement insuffisants pour obtenir un aperçu complet des objectifs et des incidences environnementales, sociales et économiques de cette filière.

En conséquence, nous nous opposons au développement du pétrole québécois tant que le gouvernement du Québec n'aura pas :

- adopté une stratégie rigoureuse visant la réduction de la consommation de pétrole au Québec, avec des cibles et des moyens appropriés ;
- fait la démonstration que l'exploitation du pétrole québécois est globalement bénéfique sur les plans environnementaux, sociaux et économiques par rapport aux autres approvisionnements possibles (notamment pour les secteurs touchés par ce développement) et que les impacts négatifs sont acceptables, correctement mitigés et limités au maximum ;
- fait la démonstration que cette exploitation ne compromettra pas l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES du Québec ;
- respecté, dans les territoires habités, le droit des communautés de refuser l'exploitation d'une ressource.

LES TROIS CONDITIONS DE SUCCÈS

Reconnaitre l'ampleur des défis et des opportunités

La nouvelle politique énergétique doit permettre de relever des défis qui concernent l'humanité entière : la lutte contre les changements climatiques et l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement, le redressement de l'économie, l'amélioration des conditions de développement social, etc.

Tous les Québécois seront directement interpellés par de nécessaires changements d'habitude et de comportement : se déplacer autrement, modifier les pratiques d'urbanisme, concevoir des bâtiments moins énergivores, produire plus efficacement, faire des choix de consommation responsable, etc. La politique devra prévoir la mise en place de puissants incitatifs afin de contrer la résistance aux changements de comportements.

Par contre, le Québec a la chance de pouvoir compter sur de véritables atouts pour entrevoir positivement ces changements : des entreprises innovantes, des citoyens créatifs, une population éduquée et conscientisée, des ressources renouvelables, une main d'œuvre qualifiée, etc.

Voilà de quoi inspirer la mobilisation de tous et chacun envers un véritable projet de société qui placera le Québec au-devant du peloton des États les plus avant-gardistes.

Susciter l'adhésion

Afin d'assurer la plus grande adhésion possible envers les objectifs poursuivis, il faut faire en sorte que la majorité des québécois aime l'idée derrière ces réformes. Qu'ils y trouvent leur intérêt et qu'ils se sentent gagnants d'une meilleure santé, d'une réduction des dépenses d'énergie, de transports plus faciles, de meilleures finances publiques et de fierté d'être à l'avant-garde.

Une campagne de communication et de sensibilisation, qui devra se poursuivre durant toute la période de mise en œuvre de la politique, permettra de rendre « in » le fait d'économiser l'énergie, de moins compter sur une voiture, d'avoir des comportements sobres, et de participer à un effort collectif. À la complexité des enjeux il faudra opposer des messages simples et limpides.

Cette campagne aura aussi pour effet de contrer la tendance qu'ont certains à percevoir négativement la réduction de la consommation d'énergie (puisque ce concept est contre-intuitif au plan économique).

Des instruments de gouvernance appropriés

Pour que les réformes proposées puissent être mises en œuvre, il faut que les orientations de la Politique énergétique soient transversales à tout l'appareil gouvernemental québécois. Ainsi, il faudra notamment veiller à ce que les orientations et les décisions qui seront prises par l'ensemble des institutions concernées (ministères, municipalités et MRC, Régie de l'énergie, Hydro-Québec, CPTAQ, SAAQ, etc.), le soient dans le sens souhaité. Les rôles, responsabilités et pouvoirs de ces institutions devront être passés en revue pour s'assurer qu'elles agissent de manière cohérente et sans créer d'interférence et d'obstacles inutiles.

Il en va de même pour les lois, règlements, codes et normes qui encadrent les devoirs et obligations dans le domaine de la production, du transport et de la consommation d'énergie (Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, code du bâtiment, Loi sur la qualité de l'environnement, etc.), ainsi que pour les diverses mesures fiscales dans le domaine (programme d'aide, subventions, taxes et autres incitatifs).

De plus, la Politique devra donner aux différents acteurs des objectifs, définir des étapes pour l'atteinte des objectifs et un établir horizon clair pour lequel l'ensemble de la société québécoise travaillera. La Politique devra en quelque sorte donner un plan de match rigoureux, réaliste et inclusif pour définir les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes de la société québécoise (État, entreprises, citoyens, société civile, etc.).

La future politique doit énoncer des cibles précises en matière de réduction de la consommation d'énergie, assorties d'échéanciers. Nous proposons que le Québec vise un niveau de consommation de 3,75 tep/personne en 2020 (réduction de 25%). Cela placera le Québec à peu près au même niveau que la Norvège.

Pour maximiser les gains environnementaux, sociaux et économiques, les réductions de consommation doivent viser en priorité le pétrole.

La politique doit s'appuyer sur la nécessité de mettre à profit la capacité des régions à se prendre en main et à prioriser les interventions en fonction de leurs réalités.

Investir massivement dans le développement des alternatives dans le secteur du transport des personnes, en particulier en faveur du transport actif et collectif, et ce, autant dans les grands centres que dans les régions. Les sommes investies seront d'une part récupérées de la réduction des investissements dans l'offre routière, et d'autre part prélevées auprès des utilisateurs des infrastructures routières existantes (taxes sur le carbone, taxe sur le stationnement, péages, taxes sur l'immatriculation, etc.). De manière générale, les personnes qui ont un comportement que l'on cherche à corriger, par exemple les utilisateurs du modèle de l'auto-solo, doivent financer les moyens de rendre accessible et efficace les comportements que l'on souhaite encourager.

La façon dont on occupe le territoire a des impacts considérables sur les besoins en énergie. Et les forces actuellement à l'œuvre dans ce domaine tendent à favoriser la croissance de la consommation. Ainsi, pour obtenir des gains structurants et durables en matière de réduction de la consommation d'énergie, il faudra rapidement inverser cette tendance en mettant en place un important chantier de réforme dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Réduire significativement la consommation d'énergie dans le secteur du transport des marchandises en favorisant une meilleure gestion des déplacements, l'intermodalité, et le développement du transport maritime et ferroviaire. Comme pour le transport des personnes, le financement des mesures doit provenir d'instruments économiques qui permettent, en même temps, de décourager les modes de déplacement moins efficaces.

Malgré ses multiples avantages, l'électrification des transports ne doit pas être perçue comme une solution unique et miracle. Nous recommandons de prioriser en parallèle les mesures à faibles coûts qui permettront de réduire significativement la consommation, la taille, le nombre et la distance parcourue par les véhicules.

Le développement des énergies renouvelables doit se faire en priorité dans les secteurs où les gains environnementaux, sociaux et économiques seront les plus importants :

- pour remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales dans les réseaux autonomes et les résidences isolées;
- pour combler les besoins de puissance (effacement de la pointe);
- pour favoriser, par une meilleure autonomie (cycle-court), le développement et le dynamisme des régions et réduire la dépendance aux hydrocarbures fossiles des activités agricoles et forestières;
- pour favoriser le développement des régions par une meilleure autonomie (cycle-court);
- pour soutenir le tissu industriel et le développement;
- pour assurer l'autonomie énergétique et la diversification des revenus des particuliers et des agriculteurs (auto-production)

Il faut créer un marché pour écouler les surplus d'énergie électrique en priorisant :

- la substitution des énergies fossiles
- l'adoption d'une politique industrielle qui encouragera le recours à l'électricité par la mise en valeur de la faible empreinte en carbone des produits fabriqués au Québec, en attirant au Québec des entreprises qui pourront mettre en valeur les attributs environnementaux de l'électricité, et en stimulant par les tarifs des secteurs prometteurs et durable de l'économie
- des ententes fermes d'exportation

Avec les importants projets de transport d'hydrocarbures actuellement proposés sur leur territoire, les québécois ont des décisions importantes à prendre à l'égard de leurs approvisionnements futurs en pétrole et en gaz. Nous recommandons au gouvernement du Québec de procéder à une analyse comparative des différentes options, en tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie (extraction, transport, transformation, consommation, gestion des résidus), et notamment de l'impact de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation de pétrole.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

1. La future politique doit énoncer des cibles précises en matière de réduction de la consommation d'énergie, assorties d'échéanciers. Nous proposons que le Québec vise un niveau de consommation de 3,75 tep/personne en 2020 (réduction de 25%).
2. Pour maximiser les gains environnementaux, sociaux et économiques, les réductions de consommation doivent viser en priorité le pétrole.
3. La politique doit s'appuyer sur la nécessité de mettre à profit la capacité des régions à se prendre en main et à prioriser les interventions en fonction de leurs réalités.
4. Investir massivement dans le développement des alternatives dans le secteur du transport des personnes, en particulier en faveur du transport actif et collectif, et ce, autant dans les grands centres que dans les régions. Les sommes investies seront d'une part récupérées de la réduction des investissements dans l'offre routière, et d'autre part prélevé auprès des utilisateurs des infrastructures routières existantes (taxes sur le carbone, taxe sur le stationnement, péages, taxes sur l'immatriculation, etc.). De manière générale, les personnes qui ont un comportement que l'on cherche à corriger, par exemple les utilisateurs du modèle de l'auto-solo, doivent financer les moyens de rendre accessible et efficace les comportements que l'on souhaite encourager.
5. La façon dont on occupe le territoire a des impacts considérables sur les besoins en énergie. Et les forces actuellement à l'œuvre dans ce domaine tendent à favoriser la croissance de la consommation. Ainsi, pour obtenir des gains structurants et durables en matière de réduction de la consommation d'énergie, il faudra rapidement inverser cette tendance en mettant en place un important chantier de réforme dans le domaine de l'aménagement du territoire.
6. Réduire significativement la consommation d'énergie dans le secteur du transport des marchandises en favorisant une meilleure gestion des déplacements, l'intermodalité, et le développement du transport maritime et ferroviaire. Comme pour le transport des personnes, le financement des mesures doit provenir d'instruments économiques qui permettent, en même temps, de décourager les modes de déplacement moins efficaces.
7. Malgré ses multiples avantages, l'électrification des transports ne doit pas être perçue comme une solution unique et miracle. Le RNCREQ recommande de prioriser en parallèle les mesures à faibles coûts qui permettront de réduire significativement la consommation, la taille, le nombre et la distance parcourue par les véhicules.

8. Le développement des énergies renouvelables doit se faire en priorité dans les secteurs où les gains environnementaux, sociaux et économiques seront les plus importants :
 - pour remplacement les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales dans les réseaux autonomes et les résidences isolés;
 - pour combler les besoins de puissance (effacement de la pointe);
 - pour favoriser, par une meilleure autonomie (cycle-court), le développement et le dynamisme des régions et réduire la dépendance aux hydrocarbures fossiles des activités agricoles et forestières;
 - pour favoriser le développement des régions par une meilleure autonomie (cycle-court);
 - pour soutenir le tissu industriel et le développement;
 - pour assurer l'autonomie énergétique et la diversification des revenus des particuliers et des agriculteurs (auto-production)
 - Au chapitre des énergies renouvelables, nous recommandons, en outre, que la politique énergétique du Québec intègre les recommandations et moyens d'action proposés par le Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie.

9. Il faut créer un marché pour écouler les surplus d'énergie électrique en priorisant :
 - la substitution des énergies fossiles
 - l'adoption d'une politique industrielle qui encouragera le recours à l'électricité par la mise en valeur de la faible empreinte en carbone des produits fabriqués au Québec, en attirant au Québec des entreprises qui pourront mettre en valeur les attributs environnementaux de l'électricité, et en stimulant par les tarifs des secteurs prometteurs et durable de l'économie
 - des ententes fermes d'exportation

10. Avec les importants projets de transport d'hydrocarbures actuellement proposé sur son territoire, les québécois ont des décisions importantes à prendre à l'égard de leurs approvisionnements futurs en pétrole et en gaz. Le RNCREQ recommande au gouvernement du Québec de procéder à une analyse comparative des différentes options, en tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie (extraction, transport, transformation, consommation, gestion des résidus), et notamment de l'impacts de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation de pétrole.